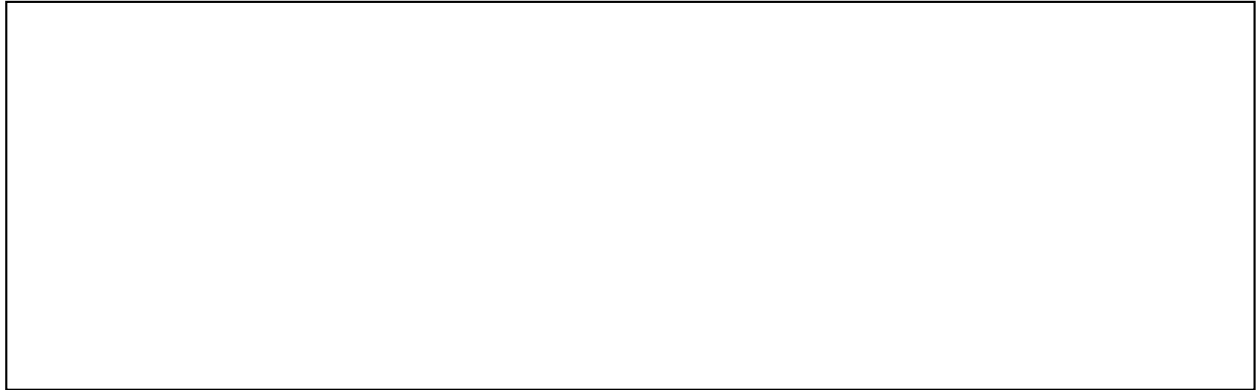




REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE LA VILLE D'EU

(SEINE-MARITIME)



L'an deux mil neuf, le 10 juillet, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Ville d'Eu s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Madame GAOUYER Marie-Françoise, Maire, en session, par suite de la convocation faite par Madame le Maire dans le délai voulu par la loi.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Juin 2009

*Le compte rendu de la séance du 26 juin 2009 sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors de la séance du mois de septembre.*

**1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Mlle DELRUE Anne-Marie, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Mme GAOUYER, Maire, Mr LENGLET, Mme COINTREL-CAREL, Mr BARBIER, Mme BRIFFARD, Mr GREBOVAL, Mme ROBILLARD, Mme VAS, Mr LEVESQUE, Adjoints, Mme DUNEUFGERMAIN, Mr BEAUMES, Mr SOUCHET, Mr DIEPPOIS, Mme ELIE, Mr GAOUYER (à partir de la question 7), Mme MICHEL, Mr DUJEANCOURT à partir de la question 4, Mlle DELRUE, Mr LEBLANC, Mme DERAMBURE, Mr LEBEUF, Mr LAMORIL, Mme RADE, Mr DENEUFVE, Mr VITAUUX à partir de la 3<sup>ème</sup> question.

Représentés : Mme SUEUR par Melle DELRUE, Mr GAOUYER par Mme ROBILLARD, jusqu'à la question 6, Mr GOUET par Mr LAMORIL, Mr PARISY par Mr DENEUFVE, Mme MALLET par Mme RADE.

Absents : Mr DUJEANCOURT jusqu'à la question 3, Mr VITAUUX jusqu'à la 2<sup>ème</sup> question.

Les Conseillers présents, formant la majorité des Membres en exercice, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Mme le Maire : « Pour ce Conseil Municipal, je vais d'abord vous dire que nous allons supprimer le point n° 9 sur les classes de neige, puisque les délais impartis, après l'ouverture de plis, obligent à, de mémoire, 10 jours de délais. Donc, nous n'avons pas encore le droit de communiquer sur les réponses que nous avons eues. »

## **2) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES - ATTRIBUTION**

Mme le Maire : « Il est proposé l'attribution des subventions communales exceptionnelles, Mme BRIFFARD. »

Mme BRIFFARD : « Une subvention exceptionnelle pour la Société de Tir du Canton pour une aide aux déplacements pour le Championnat de France qui eu lieu à Albi, pour de jeunes tireurs. Il y en avait cinq, donc on propose 350 euros. »

Pour le COB Athlétisme, pour l'organisation d'une étape « Athlé sur les plages » qui sera organisée à Eu le 28 juillet, 500 euros.

Pour « L'Eu Football Club » une aide pour l'organisation d'une rencontre Le Havre – Amiens qui aura lieu le 18 juillet 2009, 2 000 euros. »

Mme le Maire : « Sachant que les modalités financières, les transferts sont écrits en fin de documents. Pas de questions ? »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise l'attribution des subventions communales exceptionnelles pour la Société de Tir du Canton, pour le COB Athlétisme, pour l'EU Football Club et autorise les décisions budgétaires modificatives nécessaires au versement de ces subventions comme indiqué ci-dessous.

| <u>Comptes</u>    | <u>Transfert de crédits</u>       |           |
|-------------------|-----------------------------------|-----------|
| 6574/58 - 415 SPO | . Diverses Associations Sportives | - 2 850 € |
| 6574/88 – 415 SPO | . Société de Tir du Canton d'Eu   | 350 €     |
| 6574/61 – 415 SPO | . Eu Football Club                | 2 000 €   |
| 6574/46 – 415 SPO | . COB Athlétisme                  | 5 00 €    |

## **3) MODIFICATION DE REPRESENTATION DES ELUS AU SEIN DES COMMISSIONS**

(Cette question inscrite à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 26 juin a été reportée au 10 juillet).

Suite à la demande des Conseillers Municipaux représentant la liste « l'Eu Futur », il est proposé les modifications suivantes au sein des commissions et associations :

### **2<sup>ème</sup> commission : Economie**

actuellement : titulaire : Mr GOUET François – suppléant : Mr LAMORIL Pascal

**proposition de changement : titulaire : Mr DENEUFVE Gilbert– suppléant : Mr LAMORIL Pascal**

### **3<sup>ème</sup> commission : Culture**

actuellement : Mr DENEUFVE Gilbert – suppléant Mr GOUET François

**proposition de changement : titulaire : Mr GOUET François – suppléante : Mme MALLET**

**Comité de suivi de label de ville d'art et d'histoire**

Mr LAMORIL Pascal – suppléant : Mr DENEUFVE Gilbert  
Conformément à la délibération du 29 mai 2009.

**CA école de musique**

Mr DENEUFVE Gilbert – Conformément à la délibération du 29 mai 2009.

Mme le Maire : « J'ouvre la chemise et à l'intérieur, j'y trouve les explications techniques où Mr GOUET, en l'état, est titulaire à la commission n° 2 Economie et souhaite en démissionner, sachant que son suppléant Mr LAMORIL, lui, ne change pas sa position. Il est proposé que Mr DENEUFVE Gilbert le remplace, sachant que nous avons reçu, les papiers de démission et les papiers de proposition de poste.

Voulez-vous que l'on fasse des votes séparés ou nous votons globalement le tout après ?  
On fait un vote bloqué ? Personne ne s'y oppose ?

Donc, à ce moment-là, j'évoque un deuxième changement. Vous avez à la commission Culture Mr DENEUFVE titulaire, et le suppléant Mr GOUET. Donc, la proposition, c'est que Mr GOUET soit titulaire et que Mme MALLET soit suppléante. Ensuite, on sait que Mr DENEUFVE se trouve comme cela a été prévu au départ bien suppléant de Mr LAMORIL pour ville d'art et d'Histoire, et que Mr DENEUFVE irait au CA de l'Ecole de Musique. »

« Arrivée de Mr VITAUX. »

« Donc, moi je vous propose que l'on fasse un vote bloqué. Est-ce que quelqu'un ici veut un vote à bulletin secret ? Personne ? Donc, nous allons pouvoir faire à main levée, sur la proposition d'arrivée de Mr DENEUFVE à la commission n° 2 Economie, l'arrivée de Mr GOUET à la commission Culture qui est la 3<sup>ème</sup> commission et l'installation de Mme MALLET comme suppléante. »

« Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les modifications au sein des commissions et associations.

**4) CONVENTION MUNICIPALE D'OBJECTIFS : HALTE DES LUTINS - VILLE D'EU**

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la dernière convention municipale d'objectifs signée entre la ville et la Halte Garderie « Les lutins » est arrivée à échéance.

Après le transfert de la Halte Garderie dans les nouveaux locaux de la place de la Mouillette et l'augmentation de la capacité d'accueil de cette structure consacrée à la petite enfance, Madame le Maire souhaite que les membres du Conseil Municipal approuvent la convention rédigée en collaboration avec l'association.

La convention, signée pour trois ans et tacitement reconduite pour la même durée, définit le cadre du partenariat entre la ville et l'association, récemment baptisée « La halte des Lutins ». Elle fixe les moyens matériels et financiers que la Ville entend consacrer à la mise en œuvre de ses missions.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à signer la convention municipale d'objectifs avec La halte des Lutins dont un exemplaire est joint en annexe n°1.

Mr LENGLET : « Comme vous le savez, la Halte Les Lutins s'est déplacée au début de l'année et occupe ses nouveaux locaux. Le bureau a été renouvelé, et ainsi les Lutins semblent prendre le large et atteindre leur maturité et leur tranquillité, en étant tout-à-fait pleins.

Il était donc nécessaire de renouveler, avec la Halte Les Lutins, la convention qui nous lie à elle, et c'est l'objet de l'annexe n° 1 que vous avez dans vos documents, que vous avez pu consulter et lire, à partir des documents qui vous ont été communiqués et envoyés.

Alors, est-il nécessaire de reprendre cette convention dans le détail ? Vous l'avez tous lue ? Vous en avez pris connaissance ? Pour le public, est-ce que l'on dit quelques mots ?

Cette convention fixe les liens qui unissent la Municipalité et cette Association. L'objet de cette Association, vous le savez, c'est la garde des enfants âgés de 3 mois à 6 ans. Les actions sont définies. Le concours matériel, c'est ce qui nous préoccupe peut-être le plus, et ce qui vous intéresse le plus. Chaque année, en effet, la Halte Les Lutins vit sur une subvention qui lui est attribuée par la Mairie. Cette subvention, en 2009, s'élève à 39 000 euros. Elle est fixée chaque année et est votée lors du budget primitif.

En dehors de cette subvention fondamentale qui permet aux Lutins de passer leur année, de vivre leur année. Il peut y avoir des subventions complémentaires qui lui sont accordées pour l'acquisition de matériel destiné aux dépenses de matériel d'équipement, l'Association faisant appel, dans ce cas-là, à d'autres organismes tels que le Département ou la Région.

Les modalités de versement de ces subventions sont celles qui ont été prévues pour l'ensemble des Associations. La demande est posée en janvier, février, avant le vote du budget primitif. Dès que le vote est acquis, 70 % du budget de la subvention lui sont attribués immédiatement, le solde étant versé après le dépôt des différents bilans, des différents comptes de résultat et des différentes informations qui sont communiqués sur l'exercice antérieur. Voilà en gros ce qui nous lie aux Lutins, les différents articles qui sont ensuite énumérés portent sur l'obligation des partenaires, sur le contrôle que l'un peut exercer sur l'autre, sur les problèmes d'assurance, de responsabilité, l'impôt, les taxes. Si vous voulez plus de détails, je peux vous en donner mais il me semble que l'essentiel est dit.

Il est proposé par conséquent, à votre vote, d'autoriser Mme le Maire, à signer avec la Halte Les Lutins, cette convention qui nous engage et qui nous lie.

Je signale l'arrivée de Mr Arnaud DUJEANCOURT.

Y a-t-il des questions avant que Mme le Maire fasse procéder au vote ? Non. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Mme Le Maire à signer la convention municipale d'objectifs avec la Halte les Lutins.

## **5) CONVENTION MUNICIPALE D'OBJECTIFS : ASSOCIATION CULTURE ET BIBLIOTHEQUES POUR TOUS - VILLE D'EU**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, depuis l'emménagement de la bibliothèque gérée par l'association « Culture et bibliothèques pour tous » au second étage de l'ancien Hôtel-Dieu, il est souhaitable qu'une convention d'objectifs intégrant plusieurs dispositions nouvelles soit rédigée et approuvée par délibération.

La convention, signée pour trois ans et tacitement reconduite pour la même durée, définit le cadre du partenariat entre la ville et la bibliothèque. Elle fixe les moyens matériels et financiers que la Ville entend consacrer au fonctionnement de la bibliothèque et à la réalisation de ses missions.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention municipale d'objectifs avec l'association départementale « Culture et bibliothèques pour tous » (CBPT) dont copie est jointe en annexe n°2.

Mr LENGLET : « C'est la même chose, il s'agit d'autoriser Madame le Maire à signer une convention avec la Bibliothèque et surtout une convention... »

Mme le Maire : « Ce n'est pas Bibliothèque Municipale, mais Bibliothèque pour tous. »

Mr LENGLET : « Bibliothèque pour tous, oui, pardon. Une convention qui lie cette Bibliothèque pour tous à l'organisme qui siège à Rouen. La Bibliothèque, elle aussi a changé de lieu il y a quelques temps. La convention, vous l'avez dans les documents. Je vais en résumer comme je viens de le faire pour le cas précédent, rapidement car cela ne demande pas beaucoup d'éclairage. Là encore, un préambule fixe les objectifs de culture et de Bibliothèque pour tous. Ce qui est peut-être intéressant à souligner, car c'est une nouveauté que l'on a introduite cette année, ce sont les problèmes budgétaires. La Municipalité a eu pour volonté de rendre gratuite l'accès aux prêts de livres dans le cadre de la bibliothèque pour tous.

Dans le cadre du concours financier, la Mairie verse à la Bibliothèque pour tous une subvention annuelle de fonctionnement, dont le montant a été fixé en 2009 à 3 000 euros et là encore, le montant de cette subvention est renouvelé chaque année et présenté dans le cadre du budget primitif. Une part de cette subvention, de ces 3 000 euros est reversée à l'Association départementale de Bibliothèques pour tous. C'est la part que la Bibliothèque doit pour son adhésion à cette Association, le solde de la somme de ces 3 000 euros sert à l'acquisition d'ouvrages nouveaux qui resteront propriété de la Ville d'Eu. C'est un point important, nous avons, dans cette négociation avec les partenaires, cherché et obtenu à ce que les livres qui sont achetés sur des finances Municipales restent propriété d'Eu, et restent à Eu.

Une deuxième subvention complémentaire celle-là, qui s'ajoute à cette première subvention de 3 000 euros, une subvention complémentaire dont le montant s'est élevé pour 2009 à 2 000 euros est intégralement destinée à compenser la gratuité du prêt que l'on a voulu introduire et par conséquent, appartient à la Bibliothèque pour tous et permet d'acheter de nouveaux ouvrages là encore qui resteront eux aussi propriété intégrale de la Ville d'Eu. Donc, deux subventions 3 000 euros et une part qui va à l'Association départementale, et une deuxième subvention intégralement eudoise pour être utilisée à l'achat de nouveaux bouquins, en compensation du prêt gratuit. Les obligations des partenaires sont les mêmes que dans le cadre de la convention que l'on a étudiée précédemment, contrôle de la comptabilité, possibilité pour la Mairie d'exercer des contrôles et des investigations à tout moment, les responsabilités sont définies, la participation au paiement de l'assurance est déterminée, les impôts et taxes aussi, la durée de la convention est de 3 ans qui sont renouvelables et à moins que l'une des deux parties dénonce la convention avant son terme. Auquel cas, la Bibliothèque devrait reverser à la Municipalité, la quote part de la subvention attribuée en début d'année, la quote part calculée sur le nombre de mois qui reste à courir. Voilà en gros le contenu de cette seconde subvention pour laquelle nous demandons au Conseil Municipal de déléguer Mme le Maire auprès des partenaires pour signature.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ? »

Mr LAMORIL : « Je voulais savoir au point de vue de la deuxième subvention de 2 000 euros, si la Bibliothèque peut acheter des livres comme vous l'avez dit et ils seront la propriété de qui après ? »

Mr LENGLET : « De la Ville d'Eu, c'est indiqué, c'est intégralement destiné à compenser le prêt gratuit des livres aux usagers. »

Mme le Maire : « C'est-à-dire que lorsque la délégation est venue, j'ai dit que c'était à prendre ou à laisser. S'ils avaient voulu prendre une quote part sur cette somme là, nous ne faisons pas l'opération. Nous aurions trouvé un autre subterfuge parce que la Bibliothèque pour tous perd beaucoup d'argent dans ces opérations vis-à-vis de la maison mère. Et la maison mère ne leur met pas tant que ça de livres à leur disposition. Il a fallu toute la sagacité de Mr LENGLET pour obtenir que ce soit écrit dans le document, qu'ils achètent des livres pour Eu et qui restent à Eu, parce que les livres qu'ils achetaient, ils voulaient les remettre dans le giron de la Bibliothèque pour tous, pas les gens d'ici mais les gens de Rouen et y compris se servir sur cette deuxième subvention complémentaire. »

Mr LAMORIL : « Ne croyez-vous pas qu'il serait bon de le signaler dans le paragraphe b également (au concours financier, la deuxième subvention de 2 000 euros), à ce moment là. Cela n'est pas indiqué. »

Mr LENGLET : « Quelle est votre question ? Précisez Mr LAMORIL. »

Mme le Maire : « Mr LAMORIL voudrait que l'on ajoute que c'est complètement dévolu. Une subvention complémentaire dont le montant s'élève en 2009 à 2 000 euros, intégralement destinée à compenser le prêt de livres. Donc comme elle est intégralement destinée à compenser le prêt de livres, elle ne peut partir.

Mr LAMORIL : « Après, s'ils achètent les livres... »

Mme le Maire : « Après ils en font ce qu'ils veulent. Mais c'est une somme dont ils sont gestionnaires intégralement à Eu. »

Mr LAMORIL : « J'ai bien compris, merci. »

Mme le Maire : « C'est-à-dire que, quand ils touchent une somme, ils sont censés faire partir d'emblée de l'argent à Rouen, et Rouen a acté que sur cette somme complémentaire, ils n'auraient pas le droit d'en prendre un centime.

Y a-t-il d'autres questions ? Non. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention municipale d'objectifs avec l'association départementale « Culture et bibliothèques pour tous » (CBPT).

Mme le Maire : « Donc, vous avez vu que le chiffre de 2 000 euros, qui est le chiffre de 2009, est sujet à évolution, puisqu'il y a une opération faite avec les livres empruntés l'année antérieure et le nombre de livres empruntés 2 ans avant, de façon à rendre les choses évolutives. »

## **6) CONVENTION MUNICIPALE D'OBJECTIFS : LUDOTHEQUE « RAYON DE SOLEIL » - VILLE D'EU**

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'une convention municipale d'objectifs doit être signée entre la ville et la ludothèque « Rayon de soleil ».

Rédigée en collaboration avec l'association, elle fixe notamment les moyens matériels et financiers que la Ville entend consacrer à la mise en œuvre de ses missions.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention municipale d'objectifs (copie jointe en annexe n°3), valable pour les trois prochaines années et tacitement reconduite pour la même durée.

Mr LENGLET : « Il s'agit encore de la signature d'une convention avec l'Association Ludothèque « Rayon de soleil ». La convention précédente est arrivée à terme et il fallait la renouveler. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de modifications par rapport à la convention précédente.

Là encore, les différentes compétences sont déterminées, l'objectif de l'Association et les missions dont elle se charge sont définis. Ses actions sont précisées. Le concours de la Ville lui aussi est indiqué. Le concours financier étant lui aussi l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement dont le montant a été fixé, en 2009, à 20 714 euros et ce montant est modifiable d'année en année, selon la somme que l'on inscrit au budget primitif. Les modalités de versements sont les mêmes que pour toutes les autres Associations : 70 % après le vote du budget primitif et le reste après le dépôt des documents justifiant de l'activité de l'année précédente.

La demande se fait là aussi début janvier, début février avec des documents qui ont été mis au point par Mr LEVESQUE et qui servent de supports aux demandes de subventions à partir de cette année, responsabilité, assurance, la durée de la convention est elle aussi de 3 ans et reconductible une fois pour la même durée. S'il y avait des modifications à introduire dans le texte qui définit nos liens avec l'Association de la ludothèque, cela ferait l'objet d'avenants sur lesquels nous aurions à nous déterminer au fur et à mesure qu'ils pourraient se présenter. J'en profite pour rendre un hommage à l'activité de cette Association qui va en se développant et nous avons eu la chance, il y a quelques jours, de fêter le dixième anniversaire de cette Association. »

« Est-ce qu'il y a des questions, des précisions ? »

Mr SOUCHET : « Donc, globalement l'Association ne me pose pas de problème. Au contraire la Ludothèque, c'est une bonne idée pour occuper nos jeunes et ça ressert aussi les liens entre les parents, les enfants, comme c'est souligné dans la convention. Par contre, en temps que responsable syndicaliste, j'ai été très choqué par la deuxième partie actions-paragraphe 4- si vous voulez, je peux vous la relire. Donc, je relis le 4<sup>ème</sup> paragraphe : « en cas de grève des enseignants d'une école maternelle ou élémentaire publique et conformément à la loi n° 2008.790 du 20 août 2008, les enfants scolarisés dans cette école bénéficient gratuitement, pendant le temps scolaire du service d'accueil dans l'organisation confiée par la commune, pour son compte, à l'Association. Donc, cette partie de convention, c'est une atteinte au droit de grève qui est définie d'ailleurs par les articles 6 et 7 de préambule de la Constitution de la 5<sup>ème</sup> République, elle bafoue aussi les droits de l'homme définis dans la charte des Nations Unies votée par la France. »

Ca c'est un débat qui date déjà d'un an, c'est dommage d'y revenir maintenant. Est-ce qu'il est moral que, pendant qu'un gréviste perd un trentième de son salaire, d'autres se font du « fric » à leurs dépens ? La loi du 20 août 2008 scélérate parle d'agents territoriaux mais pas d'Associations. Je vous rappelle qu'une Association de 1901 doit être démocratique et laïque. Donc, cet article là est politique et contrevient au statut de 1901.

En plus, ces gens là risquent d'être considérés comme des briseurs de grève donc, moralement, ça peut être dur pour eux. Est-ce qu'une Assemblée municipale, à majorité de gauche, peut cautionner une telle trahison au niveau d'un statut comme ça ? Si elle est adoptée, il faudrait résister. Et donc, la seule possibilité, c'est la désobéissance civile, soit on peut faire un avenant comme vous dites, qui permettrait de supprimer cette quatrième partie, ou alors sanctionner par un vote.

Moi, j'appelle donc à voter contre cette convention pour cette partie et tous les élus de gauche, je les invite à me suivre. »

Mr LENGLET : « Mr SOUCHET, je vais me permettre de vous répondre. D'une part, votre appel est entendu. Tous les élus de gauche sont appelés à voter en conscience. Et je voudrais rappeler un débat que nous avons déjà eu, je crois que c'était au mois de novembre dernier, un long débat où j'avais exposé l'historique de l'adoption de cette loi du mois d'août 2008. J'avais, à cette occasion dit, je crois et je pense que vous vous en souvenez, j'avais à cette occasion dit que, en aucun cas, nous ne portions, nous, atteinte au droit de grève. Mais que la loi étant la loi et comme nous sommes républicains, nous la respectons en assurant la protection

des enfants (écoles maternelles et primaires) lorsqu'il y avait une grève d'enseignants. J'ai condamné le principe de cette loi là et je crois que nous avons été unanimes à le condamner.

Mais au long du débat, nous avons souligné le fait que refuser d'assurer cette garderie, c'était se mettre hors la loi. Hors je ne pense pas que les élus que nous sommes, responsables et républicains, donc respectueux de la loi, avons pris une attitude qui condamnait cette mesure et qui aurait eu pour conséquence de laisser les enfants dans la rue, car nous avons aussi le souci, ça m'est propre mais ça vous appartient aussi, en tant que pédagogue, de protéger toujours l'enfant qui reste, depuis la loi cadre de Lionel Jospin, au centre de l'Education Nationale.

Alors, je vous renvoie à ce qui a été dit ce jour là, longuement dit, à tel point que ça m'avait valu d'être brocardé ou presque par Mr VITAU, qui disait qu'on refaisait un débat parlementaire. Je cite un extrait de ce que j'avais dit ce jour là, « nous ne portons pas atteinte au droit de grève. Nous sommes contraints par la loi, une loi que nous n'avons pas choisie nous-mêmes. Ce sont les députés, nos représentants légaux, et le gouvernement actuel qui nous l'imposent ». Ca voulait bien dire ce que ça voulait dire. Nous ne sommes pas en accord avec le fond de cette loi. Mais en bon républicain nous respectons la loi lorsqu'elle est votée par nos représentants légaux. « Nous ne sommes pas des gens qui se mettent hors la loi », j'avais ajouté, donc nous avons pris nos précautions. Nous tenons compte aussi d'une chose, c'est de l'intérêt des enfants puisque nous ne pouvons quand même pas laisser les enfants à la rue sans s'en préoccuper.

Ceci nous avait amené à faire appel à des personnels qui pouvaient se substituer, malheureusement sans la compétence, lors de ces jours exceptionnels de grève, aux enseignants eux-mêmes. Nous avons dénoncé le phénomène et nous avons regardé autour de nous puisqu'on pouvait prendre n'importe qui, je vous le rappelle. Nous avons gardé autour de nous, nous avons pensé que le Centre des Fontaines, dans ces circonstances là, pouvait nous donner un coup de main, ou que l'Association La Ludothèque pouvait le faire aussi. Voilà, c'est ce que nous avons décidé ce jour là, je vous renvoie donc au compte rendu n° 10 du 28 novembre 2008 qui rappelait cette intervention et l'adoption par le Conseil de cette décision. »

Mme le Maire : « En fonction de ce que Mr LENGLET vient de dire, moi je vous demande de faire référence à cette loi du mois d'août 2008, l'article 8 et avec les articles 133.7, 133.4 qui nous contraignent à établir une liste de personnes susceptibles d'assurer le service d'accueil prévu, en veillant à ce que ces personnes possèdent les qualités nécessaires pour accueillir et encadrer les enfants. Cette liste est transmise à l'autorité académique qui assure par une vérification opérée dans les conditions du n° 3 de l'article 706.53.7 donc, nous ne sommes pas briseurs de grève, du code de procédure pénale, que ces personnes préalablement informées de la vérification ne figurent pas sur le fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et violentes. Donc, l'Association accepte le principe de l'animation et chaque membre de cette Association qui effectue cette activité a le droit de retrait comme tout citoyen. Donc, nous ne sommes en rien des briseurs de grève, compte tenu de cette loi qui a été votée majoritairement et étant dans un état républicain, la loi fait force donc, je soumetts au vote le texte tel qu'il est proposé s'il n'y a pas d'autres questions. »

Mr VITAU : « Mme le Maire, ce n'est pas une question, c'est juste une remarque. Pour vous dire que j'apprécie que nous ayons tenu au sein de cette convention, que l'on mette en application strictement la loi à la règle, et que il y ait bien sûr donc une issue lors de grève, que je respecte bien sûr, du corps enseignant, et qu'on puisse trouver donc une solution pour les enfants lorsqu'il pourrait y avoir ce genre d'activité. »

Mme le Maire : « Alors, il faut quand même se rendre compte que la plupart des parents ne mettent pas les enfants à l'école ce jour là. Les activités qui ont eu lieu sur les dernières grèves, qui étaient fort suivies, ont amené très très peu d'enfants dans le cadre de ces animations, mais bien sûr qu'on ne peut pas les laisser passer toute la journée assis sur une chaise à regarder la télévision. Donc, il est judicieux de pouvoir avoir un encadrement à la hauteur. »

Voilà, il n'y a pas d'autres demandes ? »

Mr SOUCHET : « Juste une remarque. Heureusement que pendant la seconde guerre mondiale, les gens n'ont pas respecté certaines lois comme celles du statut des juifs. »

Mme le Maire : « Là, je trouve assez déplacé ce que vous venez de dire. Je ne commenterai pas. En tout cas vous dire que nous mettons en application, nous sommes obligés en tant qu'élus de mettre en application. Après ça, chacun fait ce qu'il veut sur son rôle d'individu mais nous devons assurer l'accueil. Et nous avons bien parlé d'accueil. » « Mr LENGLET, vous voulez toujours parler ? »

Mr LENGLET : « Oui, j'ajouterai un mot. C'est que j'avais donné des précisions aussi, j'avais rendu hommage à la population eudoise, qui dans sa grande sagesse et dans son grand respect des problèmes qui peuvent se poser aux enseignants et du droit qu'ils ont de se défendre par le droit de grève, de défendre leur carrière, de défendre leurs intérêts par la grève. Je l'avais rappelé à cette occasion. J'avais rendu hommage aux eudois qui n'avaient pas, justement, utilisé ces services d'accueil en montrant bien qu'eux-mêmes étaient solidaires des revendications d'enseignants. »

Mme le Maire : « Faute d'autres questions ou remarques, on va passer au vote. »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (1 voix contre, 1 abstention), autorise Mme le Maire à signer la convention municipale d'objectif, valable pour les trois prochaines années et tacitement reconduite pour la même durée.

## **7) INSTALLATION D'UNE BORNE INTERACTIVE – CONVENTION TRIPARTITE DE MISE A DISPOSITION**

La Direction de la Jeunesse et des Sports propose à la Commune, l'installation d'une borne interactive qui sera gérée par le Centre des Fontaines déjà siège du Point Information Jeunesse.

Expérimentée avec succès auprès de la Ville de Rouen, l'Inspectrice de Jeunesse et Sports a souhaité renouveler son expérience auprès d'une commune avec une population moins importante et a choisi la Ville d'Eu.

Cette borne multimédia serait remise à la Commune gratuitement (sa valeur est de 5 000 €). Elle serait destinée au tout public et deviendrait notamment un moyen de communication supplémentaire pour les jeunes et leur famille.

Il est proposé la signature d'une convention tripartite entre la DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, LE CENTRE REGIONAL DE L'INFORMATION JEUNESSE DU CENTRE DES FONTAINES et la VILLE D'EU, afin de définir les modalités de mise à disposition et de fonctionnement de ce matériel (voir annexe n°4).

Mme le Maire : « Vous avez trouvé sur les tables un document avec des rectifications qui sont en corps gras parce que la convention a évolué dans la mesure où le partenaire avec lequel on traite, en l'occurrence, la Direction Régionale de Jeunesse et Sports, a tenu cette semaine à refaire des modifications. Donc, vous avez sur table cette nouvelle copie, sachant que, je vais faire les rectifications par rapport à ce que vous aviez sur la précédente.

Il s'agit du point informations jeunesse et non du centre régional de l'information jeunesse. Ca c'est le troisième petit tiret. A été supprimé à l'article 1<sup>er</sup>, à la 3<sup>ème</sup> ligne dans une zone classée prioritaire par la politique de la Ville, et a été supprimé à l'article 2, la 4<sup>ème</sup> ligne, « elle sera chargée de » par « le service de la communication de la Ville sera chargé de contacter le fabricant etc... et au dos de la feuille, quand on a la Direction Régionale de Jeunesse et Sports, le 2<sup>ème</sup> tiret à la fin, elle financera le coût de la formation initiale destinée aux animateurs chargés de l'animation de la borne, il faut bien dire les rectifications, pour l'utilisation et supprimer « et l'animation de la borne. »

Ensuite en dessous, la Ville d'Eu prend en charge le coût de maintenance et d'assurance annuelle de la borne. Le petit tiret en dessous : assurera le maintien en activité des outils mis en place, conformément aux objectifs annoncés pendant une période de 3 ans, et le « PIJ » et non pas « CRIJ » à la 1<sup>ère</sup> page, point

informations jeunesse, du Centre des Fontaines. Et puis, forcément, à l'article 5, puisqu'on a dit que c'était pour une période de 3 ans, cette action partenariale est, elle aussi, pour une période de 3 ans.

Excusez-nous de ces modifications tardives. »

Mr LENGLET : « Nous saluons l'arrivée de Mr GAOUYER. Cette convention que nous établissons avec la Direction Régionale de la Jeunesse et Sports. Je voudrais en dire quelques mots. Il s'agit, parce que personne n'en n'a entendu parler, on y a fait allusion peut-être au dernier Conseil, mais à peine. Il s'agit de l'installation au coût payé par Jeunesse et Sports, de l'installation d'une borne multi média, qui permettrait aux jeunes et à toutes autres générations, mais c'est particulièrement tourné vers les jeunes en mal de trouver un emploi, qui leur permettrait de recueillir le plus d'informations possibles.

Alors, c'est une opération qui est lancée sur la région par Jeunesse et Sports, pour le moment deux bornes ont été installées dans la ville de Rouen, une dans la basse ville et une sur les plateaux. Et pour le moment on est à l'état d'observation. Comment les gens utilisent-ils cette borne ?

Mais Jeunesse et Sports souhaitait étendre son investigation et son expérimentation à une ville de dimension plus réduite. Et le Centre des Fontaines abritant le « PIJ » le Point d'Informations Jeunesse à Eu, a été choisi comme relais, comme utilisateur de cette borne là. Alors, l'opération en gros : Jeunesse et Sports donne la borne, qui vaut quand même 5 000 euros (c'est un cadeau). Elle assure deux jours de formation pour les gens qui seront amenés à s'en servir et à apprendre aux autres à s'en servir. L'utilisateur direct et le référent sera le Centre des Fontaines, la Ville, 3<sup>ème</sup> partenaire, n'ayant à sa charge que la maintenance d'un coût d'environ, nous a-t-on dit, ça ce n'est pas écrit, d'un coût d'environ 300 euros par an.

Donc, c'est un peu un cadeau que nous fait Jeunesse et Sports, et en même temps un service que Jeunesse et Sports nous rend, dans la mesure où nous serons la deuxième Ville de la région à disposer de cet outillage informatique. »

Mr DUJEANCOURT : « Je m'interrogeais sur le prix de 5 000 euros, sachant qu'il s'agit de quoi d'autre plutôt qu'un ordinateur, avec un accès Internet ? C'est le coût de fabrication de la borne ? »

Mme le Maire : « Elle est fixée au sol. On ne peut pas partir avec sous le bras et elle a dedans un certain nombre d'accès à Internet, mais sur des sites ciblés. Et donc, sur le côté, par le biais d'une petite machine, des choses peuvent sortir imprimées mais on n'est pas sur un poste informatique traditionnel. »

Mr BARBIER : « Ca ressemble un peu à une billetterie de SNCF en fait, c'est dans le même style. Alors, il faut savoir que la borne c'est l'objet et en fait, c'est un portail d'informations sur lequel vous allez avoir des choses sur l'emploi, sur le service public, sur les démarches administratives etc... et sur cette bande, la particularité de notre Ville sera qu'il y aura un accès au site de la Ville d'Eu. Et donc au site, des informations associatives, culturelles, sociales etc... en passant par le site de la Ville d'Eu.

La seule différence avec un ordinateur c'est que l'on ne peut pas faire une recherche par exemple sur Google ou mettre une adresse spécifique, c'est-à-dire que c'est un portail. Après, on va sur les sites qui sont déjà enregistrés dans ce portail. Dans la maintenance, il y a aussi tout ce qui est mis à jour des boutons de ce portail, si on veut changer un point d'accès, on peut...enfin, il y a tout cela dans la maintenance. »

Mr LENGLET : « Je voudrai ajouter que nous avons rencontré Jeunesse et Sports à plusieurs reprises. Le Président du Centre des Fontaines et moi-même avons vu l'appareil fonctionner, et nous avons rencontré d'où les modifications de dernière minute qui ont été introduites dans le texte, nous avons rencontré hier l'Inspectrice de Jeunesse et Sports qui est venue nous rendre visite, avec laquelle nous avons commencé à travailler sur ce que nous pourrions introduire comme accès dans la borne. Ca va être un travail d'environ 2 mois, qui sera fait entre le service Animation, Communication de la Ville et tous ceux qui voudront se joindre à ces gens là. Au-delà de ces 2 mois, nous rendrons notre copie en quelque sorte, notre copie à jeunesse et sports qui se chargera de faire réaliser la borne, de faire introduire nos préoccupations, nos questionnements dans cette borne et elle sera installée, d'après le calendrier qu'on peut estimer juste, aux environs de la Toussaint. Si vous êtes évidemment d'accord. »

Mr VITAUX : « Je voulais connaître le nombre de visiteurs qui fréquentent le point d'Informations Jeunesse, de façon mensuelle, hebdomadaire ou annuelle. Et ensuite, quelles sont les compétences des personnes, hormis la formation de 2 jours, quelles sont les compétences des personnes qui encadreront le jeune appelant à sa recherche ? »

Mr LENGLET : « Alors je crois que là, nous avons la personne la plus à même de nous répondre puisque nous avons, au sein de notre Conseil Municipal, Mr BEAUMES, qui est Directeur du Centre des Fontaines et qui a ce projet. »

Mr BEAUMES : « Au niveau de l'Information Jeunesse, il faut savoir que c'est à peu près par an entre 1 200, 1 300 personnes qui visitent le site tout au long de l'année. Nous sommes ouverts du lundi au samedi de 14 h 00 à 18 h 00. Ce qu'il faut voir aussi, c'est que donc l'Information Jeunesse, généralement, est liée à l'emploi, le logement, la santé. Effectivement, en outre, à côté de cette borne, il y aura effectivement une documentation papier parce que tout le monde ne sait pas se servir d'un ordinateur et justement ce qu'il faut savoir, c'est que l'enjeu effectivement de cette borne, c'est d'avoir accès aux nouvelles technologies de l'information et de la recherche d'emploi. Nous avons déjà un peu préfiguré cette action depuis à peu près un an.

On met à disposition un ordinateur qui est connecté sur le site Internet de l'ANPE. Et je crois finalement que c'est une prolongation tout à fait logique. Par contre, cette borne qui est accessible au Centre des Fontaines on sait que c'est un dispositif que l'on a mis en place et effectivement on reçoit à peu près une dizaine de personnes par jour, c'est-à-dire que c'est vraiment un service à la population qui est indéniable.

Pour les jeunes, les demandeurs d'emploi, c'est aussi faire ses recherches en ligne ou passer des informations auprès des CAF, auprès de l'URSSAF, c'est télécharger des documents, c'est vraiment un outil qui est maintenant indispensable. »

Mme le Maire : « Pour compléter ce qui vient d'être dit, cette borne n'a pas forcément vocation à rester à cet endroit là. Le jour où nous aurons un lieu dédié à la Ville d'Eu, cette borne devrait se trouver à l'entrée de ce centre là. Aujourd'hui, la Maison des Jeunes est en capacité à accueillir cela, puisqu'il fallait de toute façon un lieu public pour l'y mettre, mais en même temps abrité car vous vous doutez bien que cela dans la rue, on peut dégrader à toute vitesse. »

Mr VITAUX : « Oui, enfin Mr BEAUMES n'a pas répondu d'une part, aux compétences de la personne qui pourrait encadrer et d'autre part, c'est dans l'optique de développer un nouvel espace pour pouvoir accueillir plus amplement et dans d'autres domaines que le Centre des Fontaines la jeunesse en besoin d'informations et autre. »

Mme le Maire : « Avant de donner la parole à Mr BEAUMES, tout ce qui est accès à Internet n'est pas forcément destiné qu'aux jeunes. C'est vraiment une action intergénérationnelle. »

Mr BEAUMES : « Concernant les compétences de l'animateur chargé de ce point, de ce relais, c'est une licence professionnelle d'animation donc, c'est une licence obtenue. »

Mme le Maire : « Y a-t-il d'autres questions ? Non ? »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la proposition de signature d'une convention tripartite entre la DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, LE POINT INFORMATION JEUNESSE DU CENTRE DES FONTAINES et la VILLE D'EU, afin de définir les modalités de mise à disposition et de fonctionnement de ce matériel.

## **8) PERSONNEL COMMUNAL – SERVICE ARCHEOLOGIE – EMPLOIS SAISONNIERS**

Les nécessités de service peuvent exiger l'emploi de personnels pour des besoins saisonniers (renfort d'été) (article 3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984).

Il est proposé la création de 2 emplois saisonniers à temps complet pour le service municipal d'archéologie afin de réaliser des travaux de recherche :

Grade : adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe (cat.C) – temps complet

Durée : 1 mois/emploi

Rémunération : Indice correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe – Indice brut 297 majoré 290.

Missions :

- . Exploitation scientifique et gestion des données issues des fouilles programmées du « Bois l'Abbé » : gestion et inventaire du petit mobilier.
- . Opération de terrain dans le cadre réglementaire de l'archéologie programmée (et notamment relevés de terrain)
- . Accueil du public et/ou encadrement (dans le cadre des animations à destination du public comme des groupes scolaires et de centres de loisirs).

La durée et la date d'effet des recrutements seront fixées par voie contractuelle entre l'autorité territoriale et les co-contractants.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la création de ces deux emplois saisonniers,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les contrats à intervenir.

Imputation budgétaire : Chapitre 012 article 64131 et suivants du BP 2009.

Mme le Maire : « Il nous faudrait donc recruter si vous en êtes d'accord, deux emplois saisonniers à temps complet pour le service d'archéologie, sachant qu'il y a des travaux de recherche qui sont en cours et nous aurions besoin de compétences variées. Donc, il y en aura un qui aura des compétences scientifiques et gestion de données issues de fouilles programmées au Bois l'Abbé, gestion et inventaire du petit mobilier et pour l'autre, une opération de terrains dans le cadre règlementaire de l'archéologie et notamment des relevés de terrains, sachant que l'un et l'autre sont en capacité sur l'accueil du public et l'encadrement.

Donc, il vous est demandé autorisation pour ces deux fois un mois de renfort d'été dans le cadre de compétences particulières.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? »

Mr VITAUX : « Deux fois un mois, donc ils sont déjà en poste pour l'un d'entre eux ? »

Mme le Maire : « Il doit y en avoir un au 1<sup>er</sup> juillet et l'autre au 1<sup>er</sup> août, ça doit être cela compte tenu du cursus universitaire, ça doit être cela oui, effectivement, excellente remarque. »

Mr VITAUX : « Je crois me rappeler que dans le passé, on nous toquait souvent sur le fait qu'on nous prenait sur le fait que, il était bon que les missions de recrutement soient votées avant que les personnes soient en place. »

Mme le Maire : « Mais votre remarque a tout à fait du sens. Lorsque j'ai été mise au courant, on était avant la fin du mois et ce Conseil ayant lieu le 10, mais j'entends exactement ce que vous avez dit. Outre cette remarque, il y a-t-il quelqu'un qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise la création de ces deux emplois saisonniers,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les contrats à intervenir.

Mr VITAUX : « Si je peux me permettre Madame le Maire... »

Mme le Maire : « Mr VITAUX. »

Mr VITAUX : « Il serait bon qu'à l'avenir votre équipe administrative, notamment Mr le DGS fasse un tour de table de ses différents services, peu importe à quelle période de l'année, pour connaître les besoins en termes de saisons, les besoins saisonniers ou les besoins autres, pour renforts de toutes autres manifestations, afin d'anticiper ce genre de vote. »

Mme le Maire : « Je pense que Mr le Directeur des Services connaît pleinement sa tâche. Il n'a pas besoin de cette remarque puisqu'il l'a déjà fait, et que par ailleurs, cette demande est venue tardivement compte tenu de l'énorme document qui a été rendu à la DRAC pour pouvoir justifier du site du Bois l'Abbé.

Donc, pour vous donner une indication, le document qui était attendu depuis de nombreuses années, doit être à peu près à hauteur de la moitié de cette bouteille (Mme le Maire montre une bouteille à demi remplie). Donc, un document énorme et on a eu un besoin complémentaire. C'est pour ça qu'on a fait le choix de ces deux types de techniciens qui sont des étudiants avec des capacités réelles. Mais, sachez que c'est quelque chose qui est intervenu tardivement parce que ce document devait être rendu au mois d'avril et qu'il a justifié des questions complémentaires courant juin. Sinon, je pense qu'il serait passé tout à fait normalement au dernier Conseil Municipal de juin. »

Mr VITAUX : « Juste pour finir, je ne mets pas en doute les compétences de notre DGS, c'est juste pour...maintenant, j'apprends qu'il a fait cette démarche, c'est parfait. »

## **9) CLASSES DE NEIGE – ORGANISATION ET PARTICIPATION DES FAMILLES**

Mme le Maire : « Ce point a été annulé. »

## **10) INFORMATIONS DIVERSES**

### **a) Décisions prises suivant délégation d'attribution donnée à Madame le Maire**

- N°104/09      Passation d'un contrat avec le groupe FOUMAGNAC – 76260 EU – pour la production d'un concert en plein air qui a eu lieu le 20 juin 2009, Place Guillaume le Conquérant, dans le cadre de la Fête de la Musique.  
La prestation a été effectuée gracieusement.  
Les frais de déplacement s'élève à la somme forfaitaire de 100 € T.T.C.  
Prise en charge également par la commune des droits d'auteurs.
- N°105/09      Passation d'un contrat avec le Réseau des MJC NORMANDES – 76190 YVETOT – pour la programmation d'une séance de cinéma plein air intitulée « Bienvenue chez les Cht'is » qui aura lieu le Vendredi 14 Août 2009, Parc du Château.  
Montant forfaitaire pour cette projection : 2 500 € .  
La Commune prendra également en charge les droits d'auteurs.
- N°106/09      Tarif pour les « CONCERTS DU JEUDI » qui auront lieu dans la cour du Château :  
Tarif unique : 2 € pour les spectacles suivants :
- 25 juin 2009      - Covercast/pop rock
  - 9 juillet 2009      - Harmonie Municipale de Eu
  - 16 juillet 2009      - Musique baroque avec les Heures Musicales
  - 23 juillet 2009      - Texas Line/musique country
  - 6 août 2009      - Christophe de Barallon/chanson française
  - 20 août 2009      - Les Rimailleurs/hip hop
  - 3 septembre 2009      - Palinka (Quatuor de trompettes)/jazz.

- N°107/09 Passation d'une convention avec la Ville de HAAN (Allemagne) pour définir les modalités d'accueil et d'organisation du séjour d'un groupe de jeunes Haanois qui séjournera à Eu du 4 au 18 juillet 2009.  
La Ville de Haan versera une participation financière pour le financement des activités, à hauteur de 2 500 €.
- N°108/09 Passation d'un contrat avec l'Association « GAMACHES PLEIN AIR » - 80220 GAMACHES – pour l'organisation d'activités nautiques le 8 juillet 2009, de 14 h à 16 h, dans le cadre de l'accueil de jeunes Haanois à Eu.  
Montant de la prestation : 259 € T.T.C.
- N°109/09 Passation d'un contrat avec l'HARMONIE MUNICIPALE – 76260 EU – pour la production d'un concert en plein air le 9 juillet 2009, entre 19 h et 20 h 30, au Jardin Français.  
Montant de la prestation : 400 € T.T.C. comprenant la prestation et les frais de déplacement.  
La Commune prendra en charge les éventuels droits d'auteur.
- N°110/09 Passation d'un contrat avec l'Association HEURES MUSICALES DE LA VALLEE DE LA BRESLE – 76260 EU – pour la production d'un concert par l'ensemble « Orfeo di CaracoviA » le Jeudi 16 juillet 2009, entre 19 h et 20 h, au Jardin Français.  
Montant de la prestation : 1 150 € T.T.C.  
La Commune prendra également en charge les droits d'auteurs.
- N°111/09 Passation d'une convention avec la Poste – 76035 ROUEN Cédex 1 – pour la mise à disposition mensuelle d'adresses « Service SOLISTE » des nouveaux arrivants dans la Commune (communication auprès des nouveaux arrivants).  
Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 186,10 € H.T. soit 222,58 € T.T.C. A ce montant, il faudra ajouter 10 € HT/envoi.  
La convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la date de sa signature.
- N°112/09 Passation d'un contrat avec la Ste GUNNEBO – 78141 VELIZY-VILLACOUBLAY – pour la maintenance de l'installation de sécurité électronique du Château Musée Louis-Philippe.  
Le contrat d'une durée d'un an, prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.  
Le montant de la cotisation s'élève à la somme de 3 555,92 € soit 4 252,88 € T.T.C.
- N°113/09 Passation d'un contrat d'assistance informatique avec la Société VISA Informatique 86200 LOUDUN – pour la maintenance du progiciel « CARRUS – médecine professionnelle » pour le service des ressources humaines.  
Le montant de la cotisation est de 110,00 € H.T. soit 131,56 € T.T.C. par an. Pour l'année 2009, il est fixé à 55,00 € H.T. soit 65,78 € T.T.C.  
Le présent contrat prend effet le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Il est conclu pour une durée de 3 ans.

b) courrier reçu

c) informations diverses

- . modification dans les montants relatifs au dossier travaux d'aménagement des abords du Lycée Anguier - attribution du marché alloti.

Mme le Maire : « Il y a toute une série d'informations, y a-t-il des questions sur ces informations ? C'est plus court que les autres fois puisqu'il y a eu un Conseil Municipal fin juin. Pas de questions ?

Au niveau des courriers reçus, il y a l'Association « Restons Jeunes en Retraite » qui a envoyé des remerciements pour la subvention communale de fonctionnement 2009. Il y a aussi l'Ecurie Rock, je donne la parole à Mr BARBIER afin d'en faire un point. »

Mr BARBIER : «C'étaient des remerciements par rapport à l'investissement de la Ville. Sinon, je peux faire un petit bilan. Ce festival s'est très bien passé, la qualité artistique était indéniable, le nombre d'entrées était à peu près de 500, ce qui était espéré. L'ambiance était très bonne, la preuve est que des familles se sont déplacées, il y avait aussi bien de très jeunes enfants que des personnes âgées. Ce n'était pas du tout un festival rock classique on va dire, c'était très familial. C'est une ambiance extraordinaire avec la mise à disposition de la salle Michel Audiard, une allée très festive, vraiment quelque chose d'intéressant. Longue vie j'espère au Murmure du son. »

Mme le Maire : « Donc, le Murmure du son a dû faire environ 500 entrées de 17H00 à 02H00 du matin et ce côté village a vraiment beaucoup plu puisque nous avons eu des techniciens des collectivités qui sont venus voir comment on s'y prenait pour ce démarrage.

Nous avons des remerciements du Véloce Club Eudois et Breslois pour l'aide apportée lors du Championnat de Normandie et du Championnat de Seine-Maritime qui se sont déroulés les 24 mai et 7 juin 2009.

Nous avons eu également une lettre de félicitations de la confédération musicale de France relative à la belle réussite de l'harmonie municipale au concours national de Arques, le 24 mai dernier.

Je vais vous lire la lettre qu'ils nous ont envoyé car je pense que vous ne l'avez pas eu. Donc je vais me faire un petit plaisir et je pense que Mr LEVESQUE va se faire ce petit plaisir aussi sur cette lettre. Cette lettre qui est signée par un comité d'honneur. Ce comité d'honneur c'est Maurice André, Pierre Boulez, Roger Boutry, Jean-Claude Casadesus, Sylvain Cambreling, Désiré Dondeyne, Henri Dutilleux, Patrice Fontanarosa, Emmanuel Krivine, Frédéric Lodéon, Michel Plasson, Georges Prêtre, et tous ces gens par la signature de leur Vice-Président nous écrivent. Cette confédération musicale de France, vous vous souvenez que l'on a parlé d'elle il n'y a pas si longtemps... »

Mme le Maire fait la lecture :

« Nous avons le plaisir de vous informer que la musique d'Eu a brillamment participé au concours national de Arques le 24 mai dernier dans le niveau supérieur. Elle a en effet obtenu un premier prix mention très bien, ce qui lui permet d'accéder au niveau d'excellence. La belle prestation de cette Association retentit sur votre Ville et sur la pratique musicale associative en France. Je tiens à vous féliciter d'avoir au sein de votre Ville, un ensemble de si bonne qualité dont vous pouvez vous enorgueillir. Une telle réussite est le fruit d'un travail assidu et de longue haleine. Et je vous prie de transmettre mes plus vives félicitations au Président, Mr LEVESQUE, à l'ensemble des musiciens, ainsi qu'à leur chef Laurent Queval. Je vous prie d'agréer,... »

« Et ce qui me permet de vous rappeler que l'Harmonie nous a fait le plaisir d'une manifestation dans le cadre des jeudis au jardin. Bien entendu, vous êtes tous invités aux autres réunions et c'est une opération qui marche bien mais il reste toujours de la place puisque chacun prend sa place en prenant sa chaise.

Voilà donc ce qu'il y avait dans ces quelques invitations, mais j'en ai une autre à vous rajouter, ce sont les Vieilles Soupapes, qui nous ont fait parvenir un mail le 30 juin, où ils nous remercient de tout l'intérêt que nous portons aux Associations eudoises, « le local que vous prêtez au Club des Vieilles Soupapes du Val de Bresle m'a permis d'amener à terme la restauration de voitures anciennes. Le citoyen que je suis a été agréablement surpris de la grande activité régnant au sein du quartier Morris, Club des Vieilles Soupapes, l'amicale du Champs de Mars, le Moto Club, le Maquette Club eudois, le Musée du Verre, le Théâtre » et c'est signé Luc ECREPONT.

Après, un certain nombre d'informations diverses, et dans ces dernières, vous avez trouvé sur la table, un document. Il y a une modification sur le document de la semaine dernière. Mr LEVESQUE va nous l'expliquer. »

Mr LEVESQUE : « Effectivement, une erreur s'est malencontreusement glissée sur le montant du lot 1 qui n'est plus de 1 million et quelques, mais de 616 138,90 euros, ce qui est d'ailleurs plus intéressant. Ce qui nous fait un total de 976 773,77 euros. Je précise également qu'Anguier – Cayet s'écrit avec un « t » à la fin. »

## AMENAGEMENTS DES ABORDS DU LYCEE ANGUIER CAYET

### TITULAIRES DES TRAVAUX

| LOTS               | TRANCHE FERME |                        |                     | TRANCHE CONDITIONNELLE |                     | TOTAL HT               |                     |
|--------------------|---------------|------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
|                    | TITULAIRE     | ESTIMATION<br>en euros | MONTANT<br>en euros | ESTIMATION<br>en euros | MONTANT<br>en euros | ESTIMATION<br>en euros | MONTANT<br>en euros |
| 1 VRD              | EBTP          | 633 108,40             | <b>390 050,85</b>   | 409 047,20             | <b>226 088,05</b>   | 1 042 155,60           | <b>616 138,90</b>   |
| 2 ESPACES<br>VERTS | THELU         | 40 873,50              | <b>31 016,21</b>    | 151 115,15             | <b>103 126,17</b>   | 191 988,65             | <b>134 142,38</b>   |
| 3 ECLAIRAGE        | FORLUMEN      | 257 199,90             | <b>167 793,29</b>   | 56 534,40              | <b>58 699,20</b>    | 313 734,30             | <b>226 492,49</b>   |
| TOTAL HT           |               | 931 181,80             | <b>588 860,35</b>   | 616 696,75             | <b>387 913,42</b>   | 1 547 878,55           | <b>976 773,77</b>   |

Mme le Maire : « Une autre information, nous maintiendrons le même tarif pour les cantines municipales, pour l'année 2009-2010. »

Sur votre table, vous avez un document sur Briga, qui est donc le site archéologique de Eu, et vous voyez avec ce papier d'invitation, peut-être en a-t-on en supplément pour les gens qui sont en spectateurs. Le 24 juillet, il y aura une mise en lumière sur ce site. Donc, vous pouvez, d'abord, venir pour un repas, à 15 euros par personne, un repas gallo romain, le soir. Malheureusement, il faut réserver parce que « les denrées gallo romaines se font rares. » Mais après, il y aura cette mise en lumière depuis l'entrée du site archéologique jusqu'au Forum, et une animation musicale.

Donc, je vous invite à y venir le 24 juillet. Je vous précise, ce n'est pas écrit sur le document, mais si, par hasard, il faisait mauvais, tout sera reporté au 25. Ca n'arrive jamais, d'accord ? Mais bon... voilà. Vous êtes invités, et si vous ne venez que pour la mise en lumière et l'animation musicale, ceci sera gratuit.

Et puis, ce petit livret sur l'art du verrier, qui vous explique les bousillés et qui termine par des pièces de collection Guerlain, qui sont en exposition en ce moment à la Chapelle du Collège ce, jusqu'au 06 septembre. Vous dire que cette exposition a un succès indéniable, puisque nous dépassons les 100 visiteurs par jour. Et depuis, beaucoup de personnes se font connaître pour dire « j'aurai pu prêter des bousillés. » Ils ne savaient pas pour certains que ça portait ce nom là.

Aussi, je tiens à dire que si ça marche si bien, c'est parce que l'on est passé 3 fois à la télévision. Le jour du lancement, le samedi soir, le dimanche midi en Normandie, et le dimanche soir en Picardie. Donc, en termes de relais, ça ne fait pas de mal.

Avant de passer aux questions diverses, je voudrais faire le point sur la situation locale. Vous vous souvenez que, lorsque nous sommes venus fin juin, j'avais fait un point, mais depuis, des choses ont encore changé. Et c'est la situation d'Alcatel où vous avez eu des informations, entre autres, à France Info où l'on disait que le site d'Eu fermait.

Bien sûr, j'ai eu quelques coups de fil cet après-midi. Le site d'Eu ne ferme pas, mais le site d'Eu va souffrir. Dans ce qui a été discuté sur la journée d'hier, le site d'Eu deviendrait un lieu européen d'expertise

et d'industrialisation, par consolidation de son activité industrielle et par sa proximité avec son propre service de recherche et de développement. Cette consolidation va se faire sur 2 ans en rapatriant d'autres coins d'Europe la préparation des produits.

Aujourd'hui, avec ce challenge, le site d'Eu qui a, actuellement, en interne 500 personnes, je vous rappelle qu'il n'y a plus d'intérimaires, devrait perdre probablement, je dis probablement, parce qu'il y aura un Conseil exceptionnel le 23 juillet à Vélisy, 200 personnes sur à peu près 2 ans. Paraît-il, sur la base du volontariat, pour les gens qui seraient proches de la limite d'âge. Donc, de 500, on descendrait à 300. Tout ça, étant à confirmer par ce Comité Central d'Entreprise du 23 juillet 2009. Voilà les nouvelles de cet après-midi.

Quels commentaires peut-on faire ? Je crois que les choses s'ajoutent les unes aux autres. Et très certainement qu'un certain nombre de programmes municipaux, dans un premier temps, devront être revus à la baisse. Mais nous verrons, le problème n'est pas tant le problème municipal que le problème de la population qui se voit touchée en ce moment dans toutes les familles. J'ai entendu le mot misérabilisme il y a quelques jours. Je ne fais pas, dans cette enceinte même du Conseil Municipal, je ne fais pas de misérabilisme. En parlant de ça, je suis seulement gênée de voir que certains, en situation de travail actif, se voient brutalement privés de travail.

Sur SGD il y a la grosse problématique interne, mais il y a la problématique sur toutes les entreprises du tri de verre, où j'ai reçu beaucoup de femmes d'entreprises du tri de verre sur ces deux dernières semaines, qui me disent toutes, mon emploi c'était le deuxième salaire, donc la maison à rembourser ou les études des enfants à payer. Ils n'ont, en rien, démérité à l'intérieur de leurs entreprises. Nous sommes tous démunis, dans les mots, par rapport à ces enchaînements de chômage. Alors bien sûr là on dit la base du volontariat pour des gens proches de la limite d'âge.

Une retraite, ça se prépare, et puis, nous savons tous que la transmission du savoir avant de quitter son exercice professionnel, c'est quelque chose de fondamental : tout ça, ça disparaît. A nouveau on crée des pyramides des âges très perturbées, ce qui est aussi préjudiciable dans les entreprises. Voilà, je vous devais cette information par rapport à Alcatel, qui vient de niveau supérieur mais qui, pour autant, est avec plein de mots au conditionnel. »

« Voilà, si vous avez des questions à poser, n'hésitez pas. »

Mr VITAUX : « Mme le Maire, vous avez reçu ou vous avez été avisée tout récemment par la Préfecture de peut-être, ne l'espérons pas, monter du niveau pour la grippe A. est-ce qu'il y a un comité, une commission qui va se réunir, se grouper pour pouvoir prévoir anticiper un peu ce type d'incident ? »

Mme le Maire : « D'abord, c'est Marie-Françoise GAOUYER qui va parler dans un premier temps. Je me demande si on n'est pas dans une vaste fumisterie parce que, quand vous voyez que le pays qui se met à produire ce type de produit 3 semaines après une inauguration phénoménale, nous produit le premier cas. La citoyenne Marie-Françoise GAOUYER se dit « faisons attention. »

Maintenant, le Maire de la Ville a déjà reçu beaucoup de courriers par rapport à ça de la part de la Préfecture. Ça fait travailler du monde, beaucoup de monde. Puis on nous a même fait remarquer que ce qui avait été acheté précédemment pour l'épidémie précédente était périmé. Donc, il nous faudrait réinvestir sur nos fonds propres communaux. Merci.

Après, il va y avoir des réunions et nous allons envoyer des techniciens bien sûr. Il y a une réunion lundi. J'irai lundi à cette réunion. Sachant que la personne, technicienne, qui a demandé ma présence, est la même personne qui a mis en place toute la procédure des vaccinations contre la méningite, et c'est une personne pragmatique et très sérieuse. Mais je me demande si on n'occupe pas les esprits, mais ça, c'est Marie-Françoise GAOUYER toute seule qui le dit, c'est sûrement pas le Maire. Je prendrais mes responsabilités comme toute à l'heure sur l'obligation d'accueillir les enfants en cas de grève. Je suis Maire en responsabilités. Donc, il y aura des techniciens avec moi par rapport à tout ça puisque ce n'est pas qu'une affaire du Maire, c'est une affaire technique.

Est-ce que certains veulent apporter des commentaires sur cette histoire de grippe ? Excusez-moi de l'avoir joué comme ça. Une autre question ? Non ?

S'il n'y a pas d'autres questions, avant de lever ce Conseil, je vous rappelle les manifestations du 14 juillet. Donc le matin, avec le traditionnel défilé, y compris avec les pompiers. Et puis, n'oubliez pas l'après-midi, à partir de 15 h 00, dans le Jardin à la Française, les récompenses. Des récompenses à nos musiciens brillants, récompenses aux Clubs sportifs, et puis récompenses à tous les lauréats. Et ensuite, avec un peu d'animations (des cracheurs de feu, des jongleurs...) et un goûter, et profiter du Jardin à la Française, il ne demande qu'à accueillir du monde.»

Mr VITAUX : « Toujours la même question. Connaissez-vous la date de la prochaine séance ?

Mme le Maire : « Je l'ai écrit juste en-dessous. Alors, d'habitude, nous prenons le dernier vendredi du mois. Au mois de septembre, le dernier vendredi, nous serons en Allemagne, très certainement. Donc, le vendredi précédent, on est sur le 18 septembre. Nous sommes invités pour la kermesse allemande. Et en même temps pour travailler sur le jumelage. Vous savez qu'à ce moment là, il y aura la nouvelle équipe municipale eudoise, ...haanoise, la nouvelle équipe municipale haanoise, ils votent fin août. Normalement, ils devaient voter le jour des européennes, et puis il y a eu des accords qui ont fait que cela a été reporté à la fin août. Excusez-moi pour ce lapsus. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.

==